



COMBLES DE L'EGLISE DE CRAC'H (Identifiant national : 530020009)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000707)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : FARCY Olivier, - 530020009, COMBLES DE L'EGLISE DE CRAC'H. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530020009.pdf>

Région en charge de la zone : Bretagne
Rédacteur(s) : FARCY Olivier
Centroïde calculé : 199030°-2304374°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 29/10/1999
Date actuelle d'avis CSRPN : 29/10/1999
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 02/06/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Morbihan
- Commune : Crach (INSEE : 56046)

1.2 Superficie

,03 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Gîte de mise-bas pour le Grand murin.

Evolution de la population : La colonie fait l'objet d'un comptage chaque année avant et après la mise-bas. Ces comptages ont été plus au moins réussis en fonction des années et des observateurs. De cet état de fait résulte des variations numériques des effectifs et leur difficile interprétation. La colonie a longtemps stagné autour de 70 individus adultes, en 2008 112 adultes et 71 jeunes sont comptabilisés ce qui constitue donc un record pour le site. Du moins pour les adultes, car les jeunes en raison de la configuration du gîte peuvent ne pas être toujours visibles.

Responsable des suivis : Bretagne-vivante.

Gestion écologique : Bretagne Vivante

Gestion du bâtiment : Commune

Travaux de gestion : Aucun.

Menaces :

Sur le gîte : Aucune. La mise en protection réglementaire assure la tranquillité et la prise en compte des chauves-souris par le propriétaire (Commune)

Sur le maintien de la colonie : Non prise en compte des terrains de chasse dans un rayon de 15 kilomètres. Gîte(s) d'hibernation non connu(s) donc non protégé(s).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Urbanisation discontinue, agglomération

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Grotte
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Domaine communal
- Domaine public communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Mammifères 	<ul style="list-style-type: none"> - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Historique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone délimitée correspond aux combles et au clocher de l'église qui abritent une colonie de reproduction de grands murins, *Myotis myotis*.

Les territoires de chasse, encore mal connus, n'ont pas fait l'objet d'une délimitation.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres infrastructures	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Vandalisme	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres pollutions et nuisances	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Mammifères
- Amphibiens			
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Oiseaux			
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.2 Villages			100	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ROS Jacques, EVANNO Guillaume, LE MONNIER Jean-Luc et LE MOUËL Arno				1988 - 2008

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Mammifères	60418	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Bretagne Vivante : annuaires des réserves		
Informateur	ROS Jacques		
	ROS Jacques, EVANNO Guillaume, LE MONNIER Jean-Luc et LE MOUËL Arno		